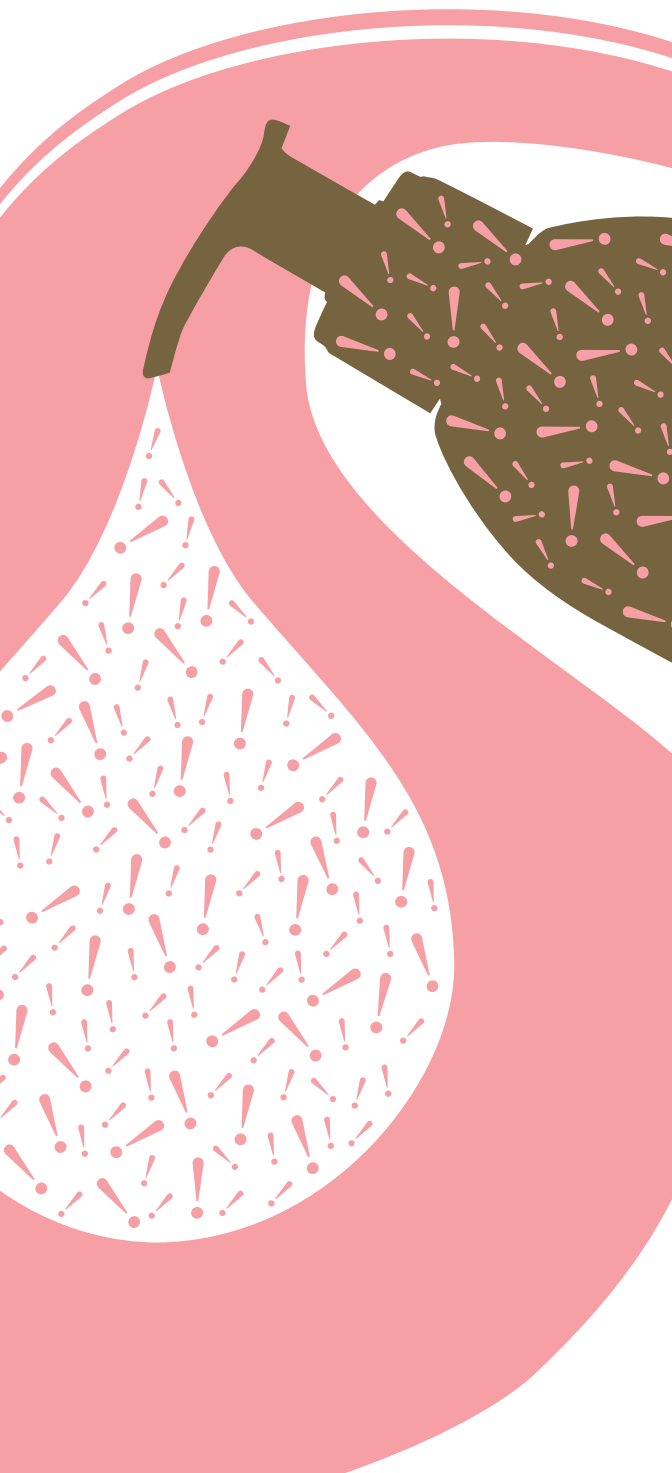



La face cachée des produits de beauté






On dit d'une substance qu'elle est toxique lorsqu'elle cause des problèmes de santé graves. Il est rare que nous pensions que les cosmétiques, comme le maquillage et le shampooing, soient des sources d'exposition à des substances toxiques pouvant accroître le risque de cancer du sein et de problèmes de santé. Des études ont démontré que certains ingrédients des cosmétiques peuvent être toxiques. Ainsi, certains de ces ingrédients agissent comme l'hormone œstrogène dans le corps. Or, la croissance de la majorité des tumeurs dans les seins dépend de l'œstrogène. Ce dépliant renferme de l'information au sujet de la réglementation canadienne sur les cosmétiques et sur l'utilisation sécuritaire de ces produits. Il contient également des outils pratiques pour vous aider à faire des choix éclairés lorsque vous achetez des cosmétiques.



Comment le Canada réglemente-t-il les cosmétiques ?

La vente des cosmétiques est régie par le ministre de la Santé conformément à la *Loi sur les aliments et les drogues* et le *Règlement sur les cosmétiques*. Toutefois, les ingrédients dans les cosmétiques sont surtout régis par l'industrie des cosmétiques et non par le gouvernement. Selon les modifications apportées au *Règlement sur les cosmétiques* en 2006, tous les produits de beauté et d'hygiène personnelle doivent comporter une étiquette sur laquelle figure la liste des composants. Pour cela, il faut utiliser la nomenclature internationale pour les noms des composants des produits cosmétiques ou INCI. La liste critique des ingrédients dont l'utilisation est restreinte ou interdite a été élaborée par Santé Canada et comprend plus de 500 de ces composants.



Si un cosmétique contient un ingrédient qui figure sur la Liste critique, Santé Canada peut aviser le fabricant :

- * d'enlever la substance;
- * de réduire la concentration de l'ingrédient;
- * d'envisager de commercialiser le produit comme un médicament;
- * de prouver l'innocuité du produit pour l'usage qu'on entend en faire;
- * de confirmer que le produit est étiqueté selon les exigences;
- * de confirmer que le produit est vendu dans un emballage de sécurité pour enfants.

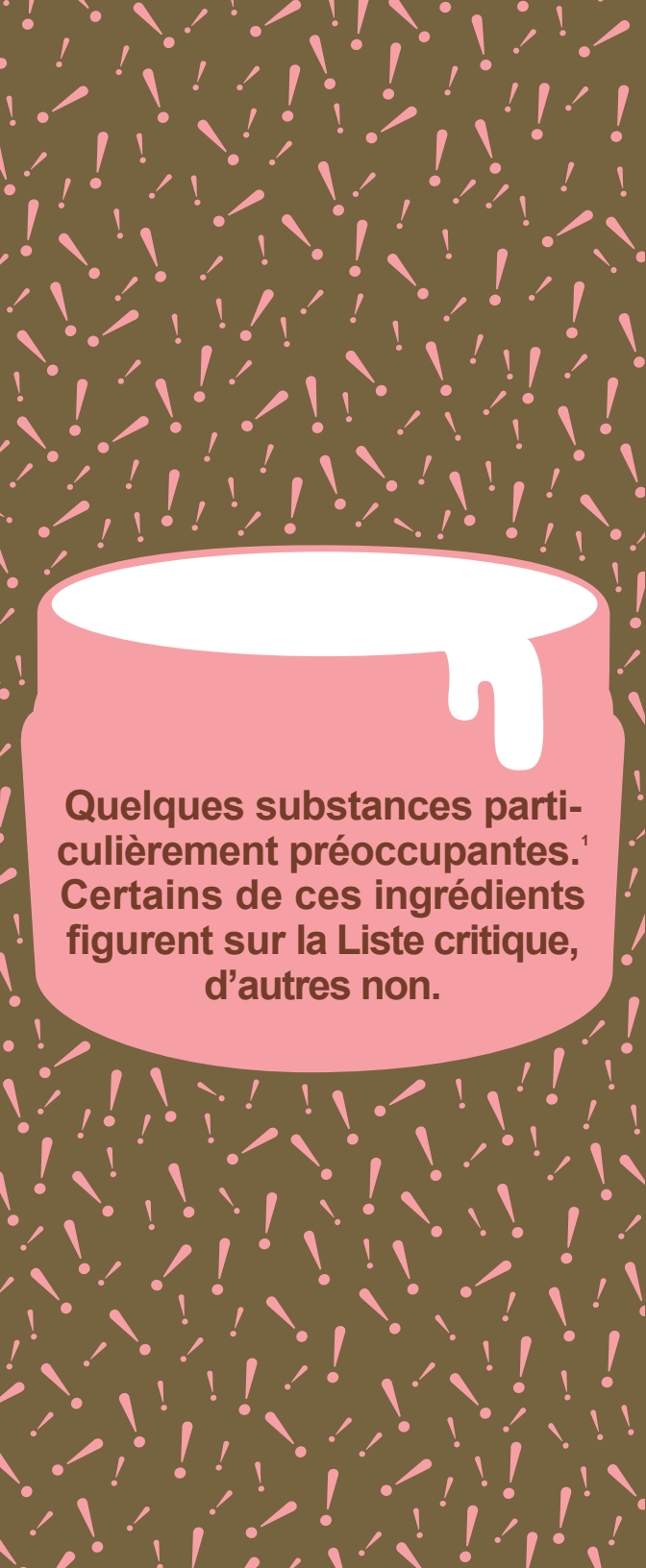
Quelques points forts du règlement :

- * Grâce aux étiquettes collées sur les cosmétiques, le consommateur peut, après vérification sur le site www.cosmeticsdatabase.com, savoir si les composants des produits qu'il utilise sont toxiques ou non.
- * Un ingrédient est habituellement ajouté à la Liste critique lorsqu'il présente un risque pour la santé.



Certaines faiblesses de la réglementation :

- * Les ingrédients des cosmétiques ne font pas l'objet d'études d'innocuité avant d'être mis en vente. Les entreprises n'ont qu'à fournir la liste d'ingrédients à Santé Canada dix jours après la mise en vente du produit.
- * Il n'est pas obligatoire de mettre des avertissements sur les cosmétiques contenant des substances associées au cancer.
- * La Liste « critique » ne tient pas toujours compte des effets, à long terme et de bas dosage, des ingrédients cosmétiques sur la santé.
- * Le règlement ne reconnaît pas que des combinaisons de certaines substances peuvent être plus toxiques que les substances individuelles.



Quelques substances particulièrement préoccupantes.¹ Certains de ces ingrédients figurent sur la Liste critique, d'autres non.

Les produits chimiques énumérés ci-dessous peuvent avoir un ou plusieurs des effets suivants : carcinogène humain reconnu, carcinogène humain possible, peut accroître le risque de cancer, risque de cancer de la peau, peut être une toxine pour la reproduction ou le développement humain et/ou un perturbateur du système (hormonal) endocrinien.

Attention : la Liste critique change.

Pour des mises à jours, consultez la Liste critique sur le site Web de Santé Canada : www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/person/cosmet/prohibited_f.html

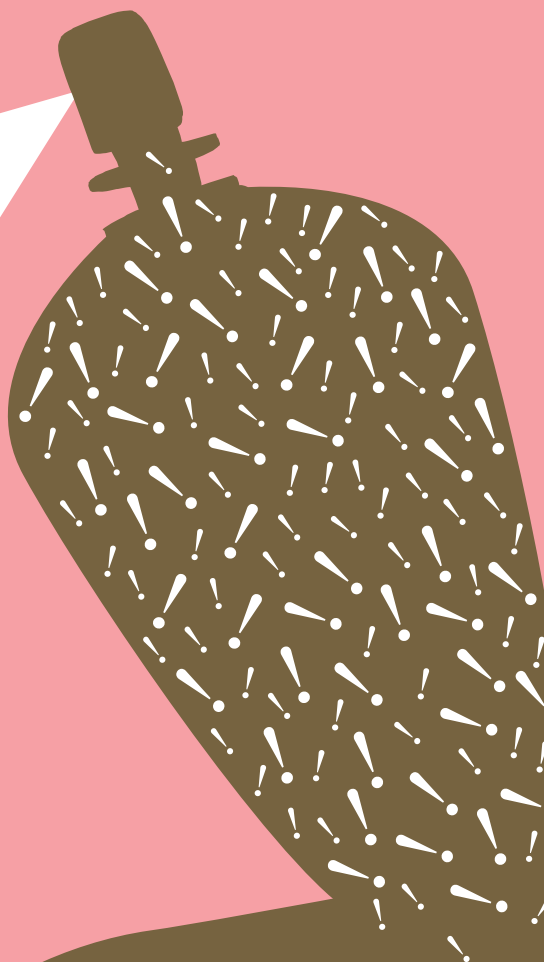
Ingrédient préoccupant	Habituellement présent dans	Sur la Liste critique ?
BHA (butyl hydroxy anisole)	• Beaucoup de cosmétiques	Non
Colorants d'aniline	• Colorants capillaires	Oui (avec des exceptions)
Formaldéhyde	• Produits pour les ongles	Oui (sous conditions)
Distillats de pétrole	• Mascaras • Parfums • Fonds de teint • Rouges à lèvres	Non
Parabens (ex. methylparaben, propylparaben)	• Beaucoup de cosmétiques	Non
Phthalates (ex. (dibutyl phthalate; DBP, dibutyl ester; Di(2-ethylhexyl)phthalate; DEHP))	• Polis à ongles • Produits pour les ongles • Fragrances • Parfums	Non
Muscs synthétiques	• Fragrances • Cosmétiques	certaines
Sulfure de sélénium	• Shampoings	Non
Toluène	• Polis à ongles • Produits pour les ongles	Oui
Acides alpha-hydroxylés (AAH)	• Nettoyants du visage • Crèmes pour la peau • Savons en pain	Oui (avec des exceptions)

1. Cette liste a été mise à jour en juillet 2008 par le Comité pour des cosmétiques sains de ACSM à partir des sources suivantes :

- Environmental Working Group, Skin Deep Report: www.cosmeticsdatabase.com;
- David Suzuki Foundation: www.davidsuzuki.org/NatureChallenge/newslettersmay2008_greenspa/page2.asp
- Breast Cancer UK: www.nomorebreastcancer.org.uk/common_carcinogens.html/
- Santé Canada Liste critique

Les substances toxiques peuvent s'accumuler

Une seule utilisation d'un produit contenant des substances toxiques ne pose pas de risque à la santé. Le problème pourrait venir d'une exposition à faible dose à long terme à des substances toxiques, comme lorsqu'on utilise quotidiennement un produit ou une combinaison de produits, pendant de nombreuses années. Certaines substances toxiques peuvent s'accumuler dans le corps au fil des années.



Un nom peut cacher une réalité tout à fait différente

Soyez sceptique lorsque vous voyez les mots « biologique », « naturel », « organique » et « aux herbages ». Les produits portant ces mentions sur leur étiquette peuvent néanmoins contenir des substances nocives. Consultez la liste d'ingrédients et renseignez-vous sur la composition des produits que vous utilisez. Recherchez une étiquette d'homologation biologique.

Passez à l'action!

Renseignez-vous sur les produits que vous utilisez :

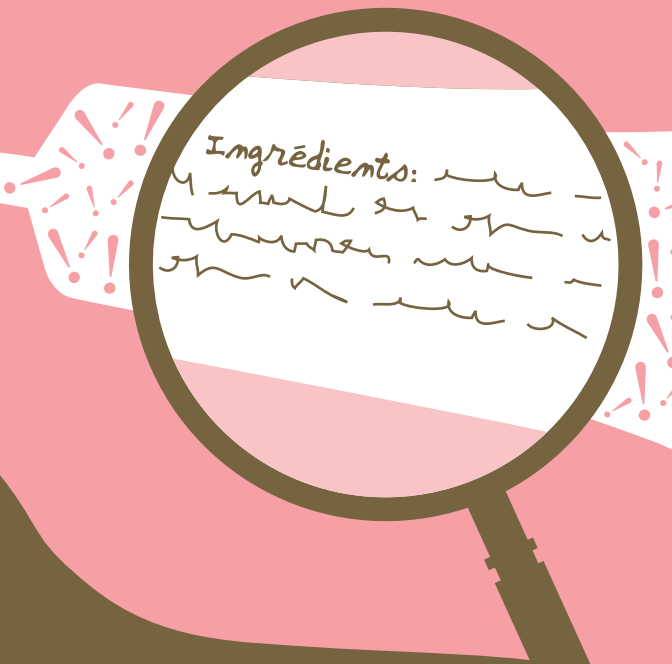
- * Renseignez-vous sur l'innocuité des produits que vous utilisez en faisant une recherche dans la base de données en ligne Skin Deep du Environmental Working Group, contenant les ingrédients et le degré d'innocuité de milliers de cosmétiques populaires : www.cosmeticsdatabase.com
- * Vérifiez les listes d'ingrédients des cosmétiques et familiarisez-vous avec la Liste critique de Santé Canada.

Essayez de limiter votre utilisation de cosmétiques, notamment :

- * les colorants capillaires foncés;
- * les produits, polis et décapants pour ongles;
- * les produits contenant des fragrances synthétiques;
- * les parfums.

Informez les autres en parlant des ingrédients toxiques dans les cosmétiques :

- * votre famille, vos ami-e-s, vos collègues et votre collectivité;
- * le propriétaire ou le gérant de votre magasin;
- * les entreprises dont vous achetez les produits. Appelez-les pour leur faire part de vos inquiétudes au sujet des ingrédients toxiques dans leurs produits.



Écrivez au gouvernement et demandez :

- * une « liste de produits sans danger » des ingrédients cosmétiques que nous pouvons utiliser en toute sécurité;
- * des étiquettes d'avertissement sur tous les cosmétiques contenant des substances associées au cancer;
- * que Santé Canada passe en revue la sécurité des ingrédients des cosmétiques avant leur mise en vente;
- * le renforcement de la réglementation sur les ingrédients des cosmétiques afin d'assurer l'élimination ou la restriction des substances toxiques.

* Identifiez votre député fédéral sur Internet à l'aide de votre code postal à : www.parl.gc.ca

* Pour écrire à Santé Canada :
Bureau du ministre – Santé Canada
Édifice Brooke-Claxton, pré Tunney
Indice de l'adresse : 0906C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Minister_Ministre@hc-sc.gc.ca

Imprimez et signez la pétition de ACSM :

* www.bcam.qc.ca

Pour en savoir plus, visitez :

Action cancer du sein de Montréal

www.bcam.qc.ca

5890, av. Monkland, bureau 201

Montréal (Québec) H4A 1G2

Tél. : 514.483.1846

Télééc. : 514.483.9221



Cette brochure a été réalisée par le HEAP (Projet de sensibilisation à la santé et à l'environnement) en collaboration avec l'ACSM (Action Cancer du Sein Montréal) et le MCRTW (Centre McGill de recherche et d'enseignement sur les femmes)

Pour des produits cosmétiques plus sains, vous pouvez également visiter la site :

Skin Deep –

www.cosmeticsdatabase.com

Guide to Less Toxic Products –

www.lesstoxicguide.ca

Recherche et rédaction :

Madeleine Bird

Conseillée par :

Shree Mulay, PhD

Abby Lippman, PhD

Jennifer Fosket, PhD

Janine O'Leary Cobb, MSc

Consultation communautaire :

Centre communautaire des femmes sud-asiatique

Pinay, Organisation des femmes philippines du Québec

L'Envol des femmes

Femmes autochtones du Québec

Association des mères lesbiennes du Québec

Relais-Femmes

Holistic Acupressure

À deux mains

Nous exprimons toute notre gratitude au Fonds des services aux collectivités et au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du gouvernement du Québec pour leur aide financière. Ce document ne reflète pas nécessairement l'opinion des bailleurs de fonds.
